



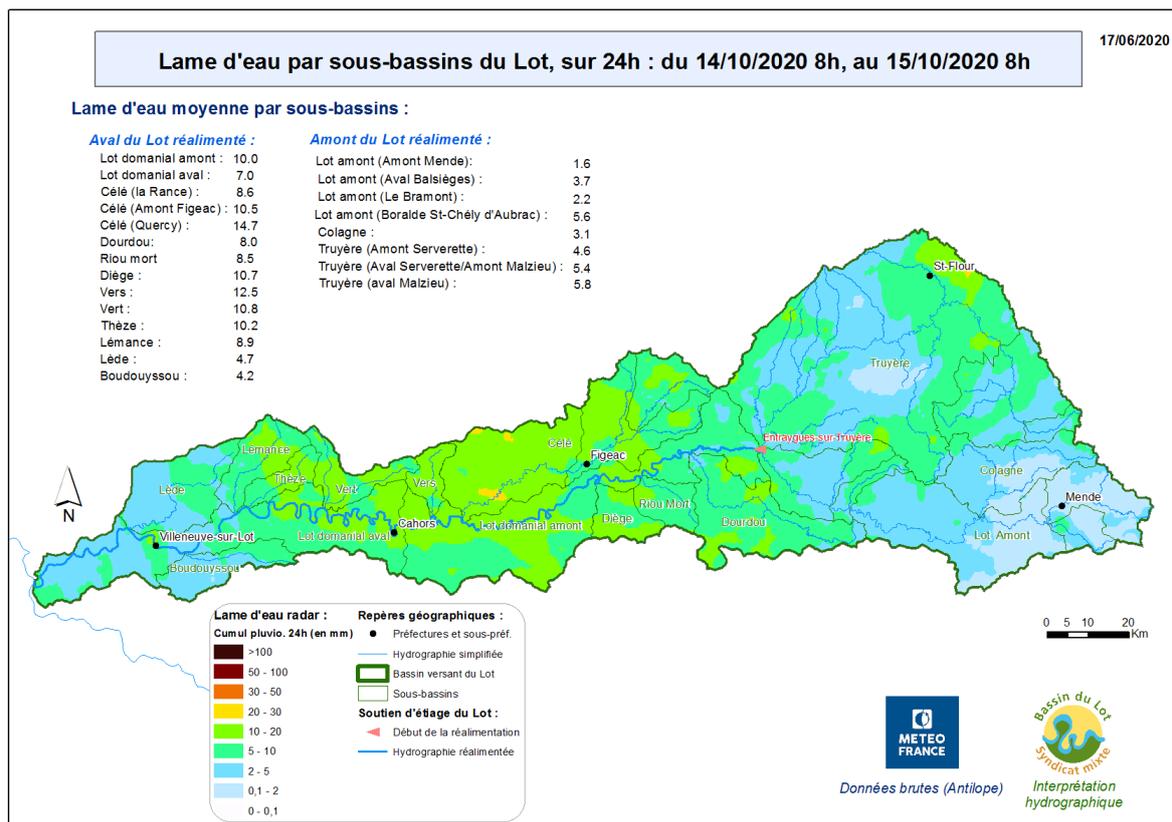
Le 15 octobre 2020

## - Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°16

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (32<sup>e</sup> campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php>, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



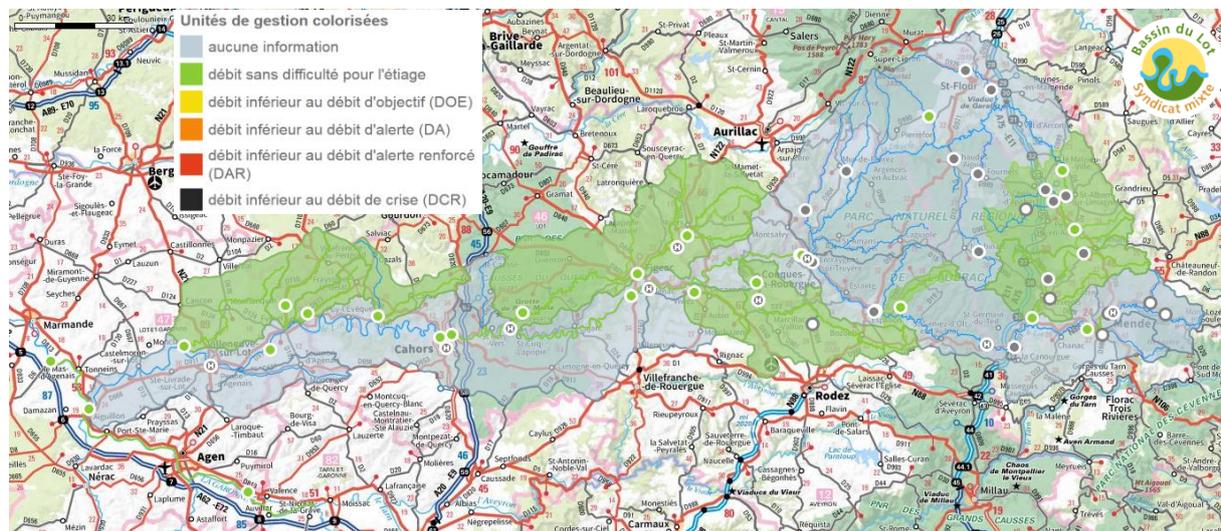
### Pluviométrie sur le bassin :

Des épisodes pluvieux de faible intensité ont touché la plupart des secteurs du bassin du Lot cette semaine. Le week-end à venir sera ensoleillé et un temps relativement sec est annoncé jusqu'en milieu de semaine prochaine. Les températures devraient remonter légèrement au-dessus des normales de saison à partir de mardi.

### Hydrologie du bassin :

Les écoulements des cours d'eau du bassin sont en baisse par rapport à la semaine précédente du fait de pluies moins abondantes mais les débits restent soutenus. Les débits mesurés aux points de contrôle présentent des valeurs au-dessus des seuils depuis le 2 octobre (cf. cartographie LVDLR).

**A noter que** la station hydrométrique placée sur la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles affiche des valeurs anormalement basses (en basses eaux) depuis le début de la campagne de soutien d'étiage. Les variations de débits observées ces dernières semaines correspondent bien à la réaction du cours d'eau aux événements pluvieux mais les données exposées sont imprécises.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 15 octobre 2020

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>

### Etat des arrêtés « sécheresse » sur le bassin :

- **Lozère : Arrêté n°DDT-BIEF-2020-220-0002 du 7 août 2020**, applicable à compter du lendemain de sa publication pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau :
  - o Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Colagne ainsi que sur le cours d'eau Colagne (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
  - o Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Truyère (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
  - o Niveau de vigilance sur les bassins versants du Lot et du Bramont (liste des communes concernées en annexe 2 de l'arrêté)
- **Aveyron : Arrêté n°12-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020**, applicable à compter du 3 octobre 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
  - o Niveau d'alerte : tours d'eau de niveau 1 sur le bassin versant du Dourdou de Conques



Niveau d'alerte : tours d'eau de niveau 1 sur le bassin versant de la Diège

- **Cantal** : **Arrêté n°2020-1396 du 14 octobre 2020**, applicable à compter de la publication, qui annonce l'abrogation de l'arrêté n°2020-1287 du 29 septembre 2020 relatif à la limitation des usages de l'eau dans le Cantal. Les mesures de restriction sont toutes levées.
  
- **Lot** : **Arrêté n°E-2020-206 en date du 17 septembre 2020**, applicable à compter du samedi 19 septembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
  - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert amont et ses affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
  - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert aval et Masse et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
  - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
  - o Niveau de crise : interdiction totale sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
  - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Vers, la Rauze (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00) et la Sagne
  - o Niveau d'alerte : - 30% sur le Célé (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00)
  - o Niveau d'alerte : - 30% sur la Thèze et ses affluents (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00 ou tours d'eau de niveau 1)
  
- **Lot-et-Garonne** : **Arrêté n°47-2020-09-10-005 en date du 10 septembre 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
  - o Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Boudouyssou Tancanne NON réalimenté
  - o Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Lot NON réalimenté
  - o Niveau d'alerte renforcé : - 50% sur la Lède NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
  - o Niveau d'alerte : -30 % sur la Thèze NON réalimenté (ou tours d'eau de niveau 1)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

### **Variations de débits sur le Lot réalimenté :**

Après un week-end plutôt calme, la production hydroélectrique des branches Lot et Truyère, observée à partir des débits instantanés relevés à Entraygues (cf. graphique ci-dessous), apparaît plus importante en début de semaine. Les éclusées sont régulières et d'amplitude maximale de 100 m<sup>3</sup>/s pour un débit maximum turbiné le lundi 12 octobre de 118 m<sup>3</sup>/s. Depuis ce week-end, en lien avec de moindres précipitations, on note un retour quasi-systématique à des valeurs de débits proches la consigne de soutien d'étiage entre les turbinés.



Entraygues-sur-Truyère [Roquepailhol]

Unité de gestion : Lot domanial amont  
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors  
Département : Aveyron (12)  
Gestionnaire : DREAL Occitanie  
code station : O7701540

données : Qmj Qi min max j VCN 3  
VCN 10 Qmh Qi H  
antériorité : 7j 15j 1m 2m 3m  
affichage :  



Graphique des débits instantanés enregistrés à Cahors du 9 au 15 octobre 2020

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

### **Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :**

Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et sont transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.

### **Besoins en eau :**

#### **Irrigation :**

La campagne d'irrigation 2020 est achevée.

#### **Navigation :**

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

##### **○ Département de l'Aveyron :**

- **Avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

##### **○ Département du Lot :**

###### **Section de voie Luzech – Larnagol**

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**

###### **Section de voie Soturac – Albas**

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
- **Avis n°2 : l'écluse de Puy-L'Evêque est ouverte à compter du 29 juillet 2020**

##### **○ Département du Lot-et-Garonne :**



- **Avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1<sup>er</sup> novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

### **Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :**

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le lundi 27 juillet à 16h depuis le réservoir de Charpal par la mise en œuvre de lâchers de 218 l/s.

**Depuis le mercredi 23 septembre, le soutien d'étiage est arrêté. Le débit sortant de l'ouvrage est de 60 l/s, ce qui correspond au débit réservé du barrage.**

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

### **Consigne de soutien d'étiage :**

La consigne de soutien d'étiage est maintenue à 12 m<sup>3</sup>/s ce jeudi pour une application vendredi 16 octobre à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 19 octobre pour une application le mardi 20 octobre à 00h.

**Droits conventionnels cumulés depuis le 1<sup>er</sup> juillet (information au 11/10) : 32 543 000 m<sup>3</sup>**

**Volume cumulé déstocké depuis le 1<sup>er</sup> juillet (information au 11/10) : 20 942 000 m<sup>3</sup>**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

### **Dernier bulletin de la campagne 2020 : jeudi 22 octobre 2020**

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, [o.kneur@valleedulot.com](mailto:o.kneur@valleedulot.com) ou [etiage@valleedulot.com](mailto:etiage@valleedulot.com)



## Précisions & glossaire :

\* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

\*\* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



## Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 15/10/2020 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m<sup>3</sup>/s) :

	Jeudi 8-oct.-20	Vendredi 9-oct.-20	Samedi 10-oct.-20	Dimanche 11-oct.-20	Lundi 12-oct.-20	Mardi 13-oct.-20	Mercredi 14-oct.-20	Jeudi 15-oct.-20	Vendredi 16-oct.-20	Samedi 17-oct.-20	Dimanche 18-oct.-20	Lundi 19-oct.-20	Mardi 20-oct.-20
<b>Consigne SMLL</b>	<b>Consigne</b>				<b>consigne</b>				<b>Consigne</b>				
<b>à Entraygues-aval (12)</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
<b>QNR à Entraygues*</b>	111.3	84.8	73.1	66.1	62.8	56.0	63.4						
<b>Entraygues-aval (EDF) (12)</b>	113.5	66.1	42.1	26.3	61.2	57.6	36.1						
<b>Entraygues-Roquepailhol (12)</b>	107.0	62.2	42.3	25.2	66.6	58.6	36.5						
<b>Faycelles (46-12)</b>	155.0	113.0	62.2	44.4	58.2	74.7	50.2						
<b>Cahors-Lacombe (46)</b>	258.0	170.0	108.0	74.0	52.6	92.4	80.5						
<b>Coutet (EDF) (47)</b>	311.4	202.9	139.7	97.1	71.6	91.5	96.2						
<b>Aiguillon-Ville (47)*</b>	414	277	172	110	83.4	99.5	116						

\*Station d'Aiguillon influencée car débit de la Garonne à Tonneins > 200 m<sup>3</sup>/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

**QNR à Entraygues\*** Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	15-oct	736.6	+10.60
Sarrans	15-oct	641.62	+11.62
Maury	15-oct	574.75	-8.75
Castelnau	15-oct	411.84	+1.34

Source : EDF

**Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)**

233 rue Président Wilson 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>



Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot

[www.valleedulot.com](http://www.valleedulot.com)



**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

12/10/2020



**Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot**

15/10/2020

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020**  
**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
*(aval de la confluence Lot-Truyère)*  
**Consigne n° 31**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**MARDI 13 OCTOBRE 2020, 00 h 00**

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **VENDREDI 16 OCTOBRE 00 h 00.**  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR  
Chargée du soutien des étiages  
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com  
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020**  
**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
*(aval de la confluence Lot-Truyère)*  
**Consigne n° 32**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**VENDREDI 16 OCTOBRE 2020, 00 h 00**

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **MARDI 20 OCTOBRE 00 h 00.**  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR  
Chargée du soutien des étiages  
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com  
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE